

PLAN DE PREVENTION ORANGE		☐ Mobile	☒ Fixe
---------------------------	--	---------------------------------	--

☒ TYPOLOGIQUE (Annuel ou non)	☐ SPECIFIQUE	☐ AVENANT à un PP existant	type & n° d'avenant
---	-------------------------------------	--	---

Référence doc :	NES-20250630_PPA_ROST_EIFFAGE	CR	1
-----------------	-------------------------------	----	---

En application du Code de Travail Art. R. 4511

Intitulé du projet / Domaine **ROST**

PP urgent : ☐	Expertise complémentaire : ☐	Site / chantier avec personnel ou public : ☒
--------------------------------------	---	--

1.1 Renseignements généraux	Nature des travaux	Etudes et travaux de raccordement des sites techniques Orange sur les infrastructures réseau existants	Adresse du site	Zone DOR NORD EST
	Code Site (NIDT, NOIM, N° Liaison ROST)	TOUS SITES DORNE	Nom du site/opération	TOUS SITES DORNE
	Propriétaire	-	Code Opération (Code 14, n°TK OCEANE, N° TETRIS...)	-
	Code propriétaire	-		
	Validation ORANGE	Non Validé Le PP ne sera valide et les travaux ne pourront commencer qu'après signature SPM ORANGE	Date début travaux (Prévisionnelle)	30/06/2025
		Durée de validité ou Date de fin de travaux	FIN DE CONTRAT	
Entreprise titulaire du marché / aménageur	EIFFAGE – LC073425		Plage horaire de travail	Heures Ouvrables : 7h – 20h – Période diurne pour les aériens HNO : Décrire les mesures dans le PP.

1.2 Contacts EU	Directeur Unité	VALLAS Clément	Donneur d'ordre ORANGE	F WEISSE 06 43 04 87 25	DOR NE
	Equipe SPM	CHARLES Stéphanie 06 88 80 10 62 MARET Ludovic 06 77 50 29 41 FOUSSET Antoine 06 47 58 33 66 VEILLEROT Simon 07 86 62 19 40 Upre.cspm@orange.com	Equipe SPM	MOURIAUX Thierry 06 08 78 08 37 AMIAUD Alexandre 06 37 61 43 65 CUVELIER Christophe 06 08 21 00 34 Upre.cspm@orange.com	
	Supervision ORANGE	0 800 10 05 78 Fixe / 0 810 358 300 Mobile	Version Trame PP	V7 – 18/11/2024	

1.3 Observation & spécificité	Consignation, observation spécifique <i>Remarque des EE, du représentant ORANGE ou de l'équipe ORANGE</i>	RAPPEL : PERCEMENTS INTERDITS DANS LES LOCAUX NRA ORANGE Pour les travaux en extérieur réalisés sous de faibles luminosités (aube et crépuscule) un balisage et une signalisation lumineuse adéquats devront être mis en place.		
	Amiante	Alteration de matériaux ☐ oui ☐ non Types de matériaux Ouvrage < 1997	Types d'altération Date RAT à l'ICP	Attestation amiante présentée ☐
	Anti-chute	Utilisation antichute ☐ oui ☐ non Vérif. à l'ICP Date VGP Anomalie (cf. remarques) ☐ oui ☐ non	Autres risques spécifique* de chute ☐ oui ☐ non (Skydome non protégé, terrasse non-sécurité, dôme ou édicule château d'eau, accès chargement en étage) ► Cf. Analyse dédiée (*Hors travail sur PIRL, échafaudage ou assimilé)	
	TOWERCO (Ou ADR lié à un PP tiers)	☐	Ce PP est conjoint d'un PP TOWERCO ou tiers (Passif/Actif mutualisé TOTEM...)	☐ Ce document est une Analyse de Risque (ADR) jointe à un PP TOWERCO ou tiers, et n'a donc pas valeur de PP

Documents sécurité extérieurs attendus sur chantier (en complément des autres obligations)

D.TST/ITST	☐	Preuve coupure antenne et FH	☐	Consignes bailleurs (ou PP Tiers)	☒
D.I.C.T. (& PV de marquage)	☐	PV Consignation électrique	☒	Protocole Chargement / Déchargement	☐
RAT (& Attestation amiante)	☐	Arrêté (Circulation / Stationnement / Voierie)	☒	Permis feu	☒

2. Inspection Commune Préalable

Date de L'Inspection Commune Préalable	JUIN 20022 JUILLET 2023 FEVRIER 2024 OCTOBRE 2024 JUILLET 2025	Lieu de l'ICP	Sites de référence
---	--	---------------	------------------------------------

Participants à l'Inspection Commune Préalable

Entreprise Utilisatrice	N°	Nom du représentant	Fonction	E-mail	Signature
ORANGE DOR NE	0	Cf. Equipes SPM	Sécurité Production Maintenance	Upre.cspm@orange.com	Représenté par le rédacteur
ORANGE DOR NE		CHARLES Stéphanie	RSPM	stephanie.charles@orange.com	

▼ Non applicable si ADR ▼

Entreprises Extérieures	N°	Prestation réalisée	Effectif prév	Représentant ICP	Signature Atteste de la présence à l'ICP	Valideur	Validation Signature du PP
EIFFAGE	1	MOE	1 à 8	Mr JAY			
Mail & Tel date VIC	maxime.jay@eiffage.com 06 47 53 51 08 VIC 16/06/2022 26/02/2024 08/10/2024					Déleg.	Gérant
EIFFAGE	1	MOE	1 à 8	Mr DELEMME		Mr DELEMME	
Mail & Tel date VIC	ludovic.delemme@eiffage.com 06 65 32 57 38 VIC 13 et 16/06/2022 05/07/2023 01/02/2023 26/02/2024 08/10/2024 03/07/2025					Déleg.	Gérant
TFO	2	Tirage, raccordement, mesures	1 à 8	Mr VALLY			
Mail & Tel date VIC	tfo.vally@outlook.fr 06 73 80 48 81 VIC 16/06/2022					Déleg.	Gérant
TPROC	3	Génie Civil	2 à 8	Mr ROCHE			
Mail & Tel date VIC	jeroche@tproc.fr 06 65 79 01 01 VIC 16/06/2022					Déleg.	Gérant
AD TECH	4	Tirage, raccordement, mesures	1 à 8	Mr AKEB			
Mail & Tel date VIC	adtech57070@gmail.com 06 18 43 98 82 VIC 16/06/2022					Déleg.	Gérant
ACCESSIT SARL	5	Génie Civil	2 à 8	Mr DALLEY			
Mail & Tel date VIC	accessit.sarl@wanadoo.fr 06 07 63 25 03 VIC 16/06/2022					Déleg.	Gérant
NOELYS	6	Génie civil	2 à 8	Mr SCANNELLA			
Mail & Tel date VIC	o.scanella@noelys.fr 06 77 09 12 29 VIC 16/06/2022					Déleg.	Gérant
ERRT	7	BE / Piquetage	1 à 4	Mr MATRAT			
Mail & Tel date VIC	johann.ferrandes@errt.fr 06 19 03 26 99 VIC 16/06/2022					Déleg.	Gérant
SOGEA EST	8	GC, Tirage, raccordement, mesures	1 à 8	Mr LOUIS			
Mail & Tel date VIC	thomas.doutres@vinci-construction.fr 06 01 65 02 95 VIC 16/06/2022					Déleg.	Gérant

Entreprises Extérieures	N°	Prestation réalisée	Effectif prév	Représentant ICP	Signature Atteste de la présence à l'ICP	Valideur			Validation Signature du PP		
DGP TELECOM	9	Tirage, raccordement, mesures	1 à 8	Mr DACRUZ							
Mail & Tel date VIC	joao.dgptelecom@gmail.com 06 19 63 30 04 VIC16/06/2022					Déleg		Gérant		Non prés enté	
SOTELCOM	10	Tirage, raccordement, mesures	1 à 8	Mr JMOUHI							
Mail & Tel date VIC	sotelcom.energies@gmail.com 07 66 51 37 38 VIC16/06/2022					Déleg		Gérant		Non prés enté	
TECHNO FIBRE	11	GC, Tirage, raccordement, mesures	1 à 8	Mr AUPART							
Mail & Tel date VIC	j.aupart@technofibre.fr 06 26 33 62 05 VIC15/06/2022					Déleg		Gérant		Non prés enté	
SAGE DANGUIS MACONNERIE	12	Génie Civil	2 à 8	Mr DANGUIS							
Mail & Tel date VIC	contact@sage-dm.com 06 71 18 34 00 VIC15/06/2022					Déleg		Gérant		Non prés enté	
S2P TELECOM	13	Tirage, raccordeent, mesures	1 à 8	Mr PAGANT							
Mail & Tel date VIC	stephane.pagant@s2ptelecom.fr 06 83 86 40 85 VIC15/06/2022					Déleg		Gérant		Non prés enté	
RESYS	14	Génie Civil	2 à 8	Mr BARDOT							
Mail & Tel date VIC	resys-com@orange.fr 06 82 71 89 19 VIC15/06/2022					Déleg		Gérant		Non prés enté	
BBF RESEAUX	15	Génie Civil	2 à 8	Mr AUBOUSSU							
Mail & Tel date VIC	r.auboussu@bbf-reseaux.fr 06 75 09 84 17 VIC15/06/2022					Déleg		Gérant		Non prés enté	
POTAIN TP	16	GC, tirage, raccordement, mesures	1 à 8	Mr ANDRADE							
Mail & Tel date VIC	p.andrade@potain-tp.fr 06 11 13 38 44 VIC15/06/2022					Déleg		Gérant		Non prés enté	
CERT	17	GC, tirage, raccordement, mesures	1 à 8	Mr BALLAND							
Mail & Tel date VIC	contact.cert71@gmail.com 07 57 51 29 88 VIC15/06/2022					Déleg		Gérant		Non prés enté	
NUMERIC FIBRE	18	Tirage, raccordement, mesures	1 à 8	Mr ROSSIGNOL							
Mail & Tel date VIC	numeric-fibre@orange.fr 06 30 55 36 17 VIC15/06/2022					Déleg		Gérant		Non prés enté	
SBTP	19	Génie Civil	2 à 8	Mr LAGUIONIE							
Mail & Tel date VIC	m.laguionie@sb-tp.fr 06 74 85 38 09 VIC15/06/2022					Déleg		Gérant		Non prés enté	
TATTU	20	Génie Civil	2 à 8	Mr TATTU							
Mail & Tel date VIC	olivier@tattu.fr 06 70 01 18 71 VIC15/06/2022					Déleg		Gérant		Non prés enté	

Entreprises Extérieures	N°	Prestation réalisée	Effectif prév	Représentant ICP	Signature Atteste de la présence à l'ICP	Valideur	Validation Signature du PP
PRO FIBRE	21	Tirage, raccordement, mesures	1 à 8	Mr BLONDEAU	<i>Jeremie Blondeau</i> ✓ Certified by you sign	Mr BLONDEAU	
Mail & Tel date VIC	j.blondeau.profibr@gmail.com 06 16 13 05 50 VIC 13/06/2022					Déleg	Non prés enté
ALM RESEAU	22	Tirage, raccordement, mesures	1 à 8	Mr PETIT	<i>Jeremy PETIT</i> ✓ Certified by you sign	Mr PETIT	
Mail & Tel date VIC	almreseau@gmail.com 07 88 90 66 09 VIC 13/06/2022					Déleg	Non prés enté
CHEVRIER	23	GC, Tirage, raccordement, mesures, portage	1 à 8	Mr CHEVRIER	<i>benoit chevrier</i> ✓ Certified by you sign	Mr CHEVRIER	
Mail & Tel date VIC	chevrierbenoit@wanadoo.fr 06 30 88 38 51 VIC 13/06/2022					Déleg	Non prés enté
CRT FIBRE	24	Tirage, raccordement, mesures	1 à 8	Mr MIMOUNE	<i>M MIMOUNE</i> ✓ Certified by you sign	Mr MIMOUNE	
Mail & Tel date VIC	crtfibre.93@gmail.com 07 62 66 14 85 VIC 13/06/2022					Déleg	Non prés enté
THOME VRD	25	Génie Civil	2 à 8	Mr MAYEUX	<i>johan mayeux</i> ✓ Certified by you sign	Mr MAYEUX	
Mail & Tel date VIC	mayeux.johan@thomevrd.fr 06 34 11 41 03 VIC 13/06/2022					Déleg	Non prés enté
SARL VINCENT SENECHAL	26	Génie Civil	2 à 8	Mr SENECHAL	<i>Vincent SENECHAL</i> ✓ Certified by you sign	Mr SENECHAL	
Mail & Tel date VIC	vincent.senechal62@sfr.fr 06 30 02 43 35 VIC 13/06/2022					Déleg	Non prés enté
HURE	27	Génie Civil	2 à 8	Mr HURE	<i>Nicolas HURE</i> ✓ Certified by you sign	Mr HURE	
Mail & Tel date VIC	nicolashure@hurecanalisatons.fr 06 70 79 10 86 VIC 13/06/2022					Déleg	Non prés enté
COQUART	28	Génie Civil	2 à 8	Mr MALYSA	<i>Gabriel MALYSA</i> ✓ Certified by you sign	Mr MALYSA	
Mail & Tel date VIC	gabriel.malysa@coquart.eu 06 87 66 10 11 VIC 13/06/2022					Déleg	Non prés enté
ACTIUM TP	29	Génie Civil	2 à 8	Mr SANANIKONE	<i>Virasack Sananikone</i> ✓ Certified by you sign	Mr SANANIKONE	
Mail & Tel date VIC	vsananikone@actium-tp.com 06 70 60 81 25 VIC 13/06/2022					Déleg	Non prés enté
FORAGE COTE PICARDE	30	Génie Civil	2 à 8	Mr LEJEUNE	<i>Geoffrey LEJEUNE</i> ✓ Certified by you sign	Mr LEJEUNE	
Mail & Tel date VIC	geoffrey-lejeune@orange.fr 06 72 06 67 31 VIC 13/06/2022					Déleg	Non prés enté

Entreprises Extérieures	N°	Prestation réalisée	Effectif prév	Représentant ICP	Signature Atteste de la présence à l'ICP	Valideur	Validation Signature du PP
FDRT	31	Tirage, raccordement, mesures	1 à 8	Mr DEVIS	Fabrice Devis ✓ Certified by youSign	Mr DEVIS	
Mail & Tel date VIC	fabrice.devis@fdrt.fr 06 71 45 98 37 VIC 13/06/2022					Déleg	Non prés enté
MKCOM	32	Tirage, raccordement, mesures	1 à 8	Mr BEN GHERISSI			
Mail & Tel date VIC	mkcom95540@gmail.com 06 99 81 56 66 VIC 13/06/2022					Déleg	Non prés enté
SARL NL TELECOM	33	Construction de réseaux électriques et de télécommunication	2 à 4	Mr LETEVE	Nicolas Leteve ✓ Certified by youSign	Mr LETEVE	
Mail & Tel date VIC	nltelecom@outlook.fr 06 99 25 84 13 VIC 01/02/2023					Déleg	Non prés enté
AFDEM	34	Maçonnerie, GC	4 à 5	Mr DEMOULIN	Franck Demoulin ✓ Certified by youSign	Mr DEMOULIN	
Mail & Tel date VIC	sasafdem@orange.fr 06 51 72 45 48 VIC 01/02/2023					Déleg	Non prés enté
TERRE D'ART	35	Maçonnerie, GC	2 à 4	Mr FREVILLE	Anthony FREVILLE ✓ Certified by youSign	Mr FREVILLE	
Mail & Tel date VIC	terre.dart62@gmail.com 06 60 67 47 88 VIC 01/02/2023					Déleg	Non prés enté
CTN RESEAUX	36	Maçonnerie, GC	4 à 8	Mr TUREL	Stephane TUREL ✓ Certified by youSign	Mr TUREL	
Mail & Tel date VIC	s.turel@ctnreseaux.com 06 70 79 10 62 VIC 01/02/2023					Déleg	Non prés enté
DIGITECH TELECOMS	37	Tirage, raccordement, mesures	1 à 8	A. NIEUVIARTS	alexis nieuviarts ✓ Certified by youSign	A. NIEUVIARTS	
Mail & Tel date VIC	alexis.nieuvars@digitech-telecoms.fr 06 30 79 86 00 VIC 26/02/2024					Déleg	Non prés enté
PAUTLER	38	Fouilles, GC	1 à 8	D. CHASSERE			
Mail & Tel date VIC	technique@pautler.er 06 07 54 82 46 VIC 26/02/2024					Déleg	Non prés enté
SADE - CGTH	39	Fouilles, GC	1 à 8	M. FRICKER			
Mail & Tel date VIC	fricker.manuel@sade-cgth.fr 06 16 39 95 41 VIC 26/02/2024					Déleg	Non prés enté
DYMACOM	40	Aiguillage, Tirage, Raccordement, mesures	1 à 8	Youcef AGGOUNE			
Mail & Tel date VIC	yaggoune@dymacom.com 06 68 99 85 27 VIC 26/02/2024					Déleg	Non prés enté
ELINACOM	41	Portage, Tirage, Fouilles	1 à 8	Jonathan POULAIN			
Mail & Tel date VIC	poulain.jonathan@elinacom.com 06 21 62 16 56 VIC 26/02/2024					Déleg	Non prés enté
RNSL	42	Aiguillage, Tirage, Raccordement, Mesures	1 à 8	Romuald GRAVIER			
Mail & Tel date VIC	romuald@msl.fr 06 73 91 31 95 VIC 26/02/2024					Déleg	Non prés enté
FEF BTP	43	Fouilles, GC	1 à 8	Beyhan KAYUK			
Mail & Tel date VIC	fef54@hotmail.fr 06 07 06 99 77 VIC 26/02/2024					Déleg	Non prés enté

Entreprises Extérieures	N°	Prestation réalisée	Effectif prév	Représentant ICP	Signature Atteste de la présence à l'ICP	Valideur	Validation Signature du PP
CRJ & HD TELECOM	44	Aiguillage, Tirage, Raccordement, Mesures	1 à 8	Rui CARVALHO			
Mail & Tel date VIC	v.lhote@crj-hd.fr 06 23 32 27 49 VIC 26/02/2024					Déleg.	Non présent
PACIFIQUE FIBRE	45	Aiguillage, Tirage	1 à 8	Tilé LAKINA			
Mail & Tel date VIC	pacifique.fibre@gmail.com 06 36 71 71 53 VIC 26/02/2024					Déleg.	Non présent
RESEAU FIBRE TELECOM EN ABREGE RFT	46	Tirage Fibre, raccordement, mesures	1 à 8	Yoann BAYEUIL	Yoann BAYEUIL ✓ Certified by T/y yousign	Yoann BAYEUIL	
Mail & Tel date VIC	yoann.bayeuil@gmail.com 06 36 94 55 40 VIC 26/02/2024					Déleg.	Non présent
FDM ENERGIE TP	47	Tirage Fibre, raccordement, mesures	1 à 8	Mr GUEHMOUDI	Ilias GUEHMOUDI ✓ Certified by T/y yousign	Mr GUEHMOUDI	
Mail & Tel date VIC	contact@energiptpdm.fr 06 50 38 17 85 VIC 26/02/2024					Déleg.	Non présent
PIVETTA RESEAUX	48	Génie Civil	1 à 8	Clément LEGRAND		Clément LEGRAND	
Mail & Tel date VIC	pivetta.reseaux@orange.fr 03 44 40 09 09 VIC 03/07/2025					Déleg.	Non présent
STARTER TP	49	Génie Civil	2 à 8	Philippe JAEGER	Philippe JAEGER ✓ Certified by T/y yousign	Philippe JAEGER	
Mail & Tel date VIC	p.jaeger@startertp.fr 06 37 32 98 14 VIC 16/02/2022					Déleg.	Non présent
AFC DETECTION RESEAUX SAS	50	Détection de réseaux	1 à 4	Laurent CORDARA	Laurent Cordara ✓ Certified by T/y yousign	* Laurent CORDARA	
Mail & Tel date VIC	contact@afc-detect.com 06 36 73 38 24 VIC 08/10/2024					Déleg.	Non présent
NTHD INGENIERIE	51	Etude, recollement, détection	1 à 4	Nicolas THOUVENOT			
Mail & Tel date VIC	nthouvenot@nthdingenierie.com 06 31 09 26 96 VIC 16/06/2022					Déleg.	Non présent
STS FORAGE	52	Génie Civil	2 à 8	Pascal THEFFO		Pascal THEFFO	
Mail & Tel date VIC	contact@sts-forage.com 06 15 23 87 04 VIC 03/07/2025					Déleg.	Non présent
DRILLING FRANCE	53	Génie Civil	2 à 8	Alexandre CANDAELE		Alexandre CANDAELE	
Mail & Tel date VIC	frederic.godart@drilling-france.fr 07 50 59 08 75 VIC 03/07/2025					Déleg.	Non présent

3. Analyse des risques par phase du chantier

Phase	Accès au site / Préparation du chantier		
EE Intervenantes	Toutes	EE ou tiers à proximité	Toutes
			

Description de la phase	-Accès de plain-pied. -Balisage du chantier et des abords. -Fermer accès aux zones de travaux. -Affichage « travaux en cours » -Prendre connaissance des consignes sites Orange, bailleurs privés.	Equipements employés / Remarque sur le lieu	-balisage du chantier et abords -Pose affichage travaux en cours -Port des EPI -Véhicule équipé de tri flash
-------------------------	--	--	---

Risque d'interférence	EE personnels exposés	Mesure de prévention	EE en charge de la mise en œuvre
Accès sites Orange, sites Bailleurs,	Toutes	-Faire les demandes d'accès auprès d'ORANGE et bailleur, quel que soit le type de lieu (chambres, armoires, sites mobiles et locaux techniques) -Respecter les consignes, les affichages présents (issue de secours, sens de circulation...). -Dans les locaux, une inspection commune spécifique doit être réalisée afin d'analyser les risques d'interférences d'activités. -Les intervenants doivent être identifiables -Port des EPI obligatoire -Bien vérifier la fermeture des portes au départ. Fermer les grilles extérieures en quittant un site d'Orange.	Toutes
Intervention sur voirie Voie publique ou à proximité	Toutes	-Faire obligatoirement des demandes à la ville ou au gestionnaire ayant autorité, sur chaque secteur d'intervention, afin d'obtenir les arrêtés de circulation et/ou autorisations de stationnement nécessaires. -Respecter le code de la route -Prévoir véhicule équipé de tri flash, bandes rétro réfléchissantes rouges et blanches, conformes à l'arrêté du 20/01/87 consolidé le 17 juin 2010. -Utilisation du gyrophare et des feux de détresse pour mise en place de la signalisation en amont du poste d'intervention. -Port de vêtement haute visibilité en toute circonstance -Prévoir la mise en place d'un balisage d'approche information aux usagers sur la situation qu'ils vont rencontrer, et un balisage de position (délimitation de chantier), au niveau des zones de travail. -Prévoir un balisage pour dissocier les flux (public / travaux) avec la mise en place de signalisation routière selon : les règles du guide SETRA – Signalisation temporaire selon le guide de la signalisation temporaire de l'OPPBTP (rubalise interdite, balisage par cônes, barrières, AK5, K8, K5a.....) sur toutes les zones de travail. -Stationner, si possible, sur des emplacements réservés à cet effet. - Dans le cas contraire (stationnement sur la voie publique ou empiétant sur la voie publique) : ne pas stationner sur la voie publique si celle-ci ne dispose pas de plusieurs voies de circulation, -Ouverture chambre sur chaussée ou trottoir - Ne jamais laisser une chambre ouverte sans surveillance, maintenir l'accès fermé avec barrière HERAS, garde-fou - Si la circulation des piétons n'est plus possible (au minima 1m), installer panneaux demandant aux piétons de passer sur le trottoir d'en face, Bien signaler la toute déviation de piéton et protéger le parcours dévié. - Pour les travaux réalisés sous de faibles luminosités (aube et crépuscule) un balisage et une signalisation lumineuse adéquats devront être mis en place	Toutes
Intervention sur Voirie Voie publique Ou à proximité	Toutes		Toutes

Coactivité, bâtiment Orange habité, Bâtiment bailleur intervention sur la voie publique	Toutes	-Vérifier l'absence de personnel dans les zones d'interventions -Balisage et affichage de la zone d'intervention - Affichage travaux • Travaux en cours • Nom / tél : du référent du chantier EE • Nom / Tél : du donneur d'ordre Orange, Durée -Pas de co-activité, pas de travaux en superposition et/ou travaux sur la même zone. - Ne rien entreposer dans les zones de circulation. Si besoin définir une zone de stockage. -Respect des horaires d'intervention et des exigences locales	Toutes
Agression physique	Toutes	-Les sites à risques seront expressément identifiés par le donneur d'ordre Orange suivant le contexte et le climat social. -Adapter les horaires d'intervention dans les zones où les risques d'agressions sont plus présents à certaines heures. -Consulter le DIUO et les consignes disponibles dans le SI d'Orange pour connaître les contraintes particulières liées au site. -Refermer les systèmes d'accès derrière soi. -En cas de danger, prendre son droit de retrait et prévenir Orange.	Toutes
Travailleur isolé	Toutes	-Le travail isolé est autorisé tant que les tâches à effectuer ne rentrent pas dans la liste des travaux dangereux pour lesquels le code du travail rend la présence d'un surveillant obligatoire. -Le responsable de l'entreprise intervenante devra mettre en place les moyens nécessaires pour gérer le risque lié au travailleur isolé. -S'assurer avant le début du chantier d'avoir un moyen de communication d'urgence même en cas de coupure des antennes du relais - Travaux en hauteur interdit - Travaux sous tension interdit	Toutes
Conditions climatiques	Toutes	-Suspendre l'intervention par temps défavorable : renseignements météorologiques au 3250. -Intervention interdite en cas d'orage -En cas de pompage chambre en période de gel, faire attention à la zone de rejet des eaux (risques de chute de piétons sur zone gelée ou glissades véhicules deux/quatre roues) • -En période de sécheresse, respecter les arrêtés préfectoraux et municipaux concernant l'accès dans les milieux forestiers avec des véhicules à moteur. -En cas d'arrivée de fortes pluies, remettre en place les tampons sur les chambres et évacuer les lieux	Toutes
Chute de plain-pied	Toutes	- Ne rien entreposer dans les zones de circulation. Si besoin définir une zone de stockage. -Vigilance sur la présence de racines / trous / objets pouvant provoquer la chute.	Toutes
Autres risques Travaux en égouts	Toutes	Un PP spécifique devra être rédigé en cas de travaux en égouts	Toutes
Autres risques Présence d'animaux nuisibles, insectes... (morsure, piqûre...)	Toutes	-Ouverture des équipements et infrastructure extérieur avec prudence. Ne prendre aucun risque, utiliser son droit de retrait. -Précautions lors d'accès/travaux en caves. -Utilisation d'insecticides selon besoin. -Vaccination tétanique à jour. Vaccination contre la leptospirose proposée -Port d'un masque adapté (FFP3) et d'une protection individuelle adaptée si présence de fientes de pigeons	Toutes
Autres risques Chambre inondée Noyade	Toutes	-Prendre toutes les précautions pour éviter toute chute dans la chambre si pleine d'eau -Prévoir une pompe pour évacuation de l'eau	Toutes
Autres risques Découverte d'engins et matériels de guerre	Toutes	-Ne jamais manipuler ou déplacer l'objet suspect -Appeler les services de police ou de gendarmerie (17) ou les pompiers (18) -Prévenir le donneur d'ordre -Établir un périmètre de sécurité	Toutes

3. Analyse des risques par phase du chantier

Phase	Etudes, relevé terrain, contrôle des infrastructures		
EE Intervenantes	Toutes	EE ou tiers à proximité	Toutes
			

Description de la phase	Equipements employés / Remarque sur le lieu	
-Etudes et relevé terrains (Poteaux, alvéoles) -Ouverture de chambres	-Dispositifs d'ouvertures de chambre télécom -Pompes -Appareil de mesure -EPI et HABILITATIONS en adéquation avec tâches à réaliser	

Risque d'interférence	EE personnels exposés	Mesure de prévention	EE en charge de la mise en œuvre
Manutention Ouverture des chambres	Toutes	-Utilisation d'outils appropriés au levage des plaques de chambre (marteau à plaque, crochet...) -Pas de personne autre que concernée dans la zone de travail. -Personnel formé gestes et postures -Stockage des tampons à l'intérieur du balisage	Toutes
Présence de gaz ou d'atmosphère viciée dans les chambres	Toutes	-Aérer les chambres et réaliser une mesure à l'aide d'un détecteur multi gaz (contrôlé et en état de fonctionnement) avant de descendre. -Port du détecteur pendant le travail en chambre -Un intervenant doit toujours se situer à l'extérieur de la chambre pour surveiller et porter potentiellement secours	Toutes
Chute dans les chambres télécom	Toutes	-Utilisation d'une échelle dépassant d'1mètre en cas de défectuosité ou d'absence de l'échelle fixe de la chambre -Garder 3 points d'appui lors de la descente -Port du casque avec jugulaire	Toutes
Plomb Intervention en chambre. (Présence d'anciens câbles)	Toutes	-Des poussières de plomb peuvent être présentes dans les chambres souterraines. Ne pas manger, boire, fumer dans ces zones. -Porter des gants pendant toute la durée d'intervention, descente incluse et se laver les mains en fin d'intervention.	Toutes

3. Analyse des risques par phase du chantier

Phase	Tirage et raccordement de câbles de transmissions dans des locaux techniques		
EE Intervenantes	Toutes	EE ou tiers à proximité	Toutes
			

Description de la phase	Raccordement, soudures et mesures optiques dans les NRA	Equipements employés / Remarque sur le lieu	-PIRL -Escabeau ou échelle, uniquement sous demande de dérogation et accord Orange -EPI et HABILITATIONS en adéquation avec tâches à réaliser -Alcool isopropylique
-------------------------	---	---	--

Risque d'interférence	EE personnels exposés	Mesure de prévention	EE en charge de la mise en œuvre
Utilisation de produits chimiques, dégraissant fibre	Toutes	-Le nettoyant fibre (alcool isopropylique) doit être dans un contenant étiqueté -Avoir les FDS à disposition -Utiliser les EPI et kits environnementaux préconisés -Stocker les produits de manière à éviter tout épanchement et tout accès par le public ou personne étrangère au chantier -Privilégier les produits les moins toxiques	Toutes
Fibre optique	Toutes	-Mise hors lumière des équipements lors des travaux -Bouchonnage des extrémités libre en fin d'intervention. -Se protéger des fragments de fibre	Toutes
Contact électrique, électrocution ou électrisation	Toutes	-Intervenants habilités B0V – H0V minimum pour l'accès aux locaux techniques et infrastructures Orange -Le personnel est formé et titulaire d'un titre d'habilitation électrique en correspondance avec la nature des travaux à réaliser. -Utilisation d'outillage isolé et vérifier l'absence de tension.	Toutes
Amiante	Toutes	-Consulter le DTA fourni par ORANGE. -S'il n'y a pas eu de prélèvement dans la zone de travaux, réaliser un repérage amiante avant travaux. -Dans le cas de présence d'amiante sur le poste de travail ou dans le cas de l'impossibilité de contournement du risque une nouvelle analyse de risque sera réalisée sous un plan de prévention spécifique avec mode opératoire, que l'entreprise aura établi. PERCEMENTS INTERDITS DANS LES LOCAUX NRA ORANGE	Toutes
Chute de hauteur	Toutes	- Selon la hauteur, une plate-forme individuelle mobile, une PIRL (plateforme Individuelle Roulante) ou échafaudage adapté, pourra être utilisée pour les interventions en hauteur. - Le travail depuis une échelle, un escabeau, sera toléré uniquement dans les endroits exigus où la mise en place d'un équipement en sécurité collective n'est pas possible et/ou sa mise en œuvre est plus dangereuse, avec prévenance Orange	Toutes
Travaux par points chauds : Risque incendie ou Déclenchement DI	Toutes	-Interdiction de créer un point chaud dans salles sous extinction automatique incendie sans autorisation du Responsable de site. -Demande d'inhibition la DI pour chaque intervention, s'assurer auprès du donneur d'ordre de la consignation de celle-ci avant début travaux. - S'assurer de la protection de particules incandescentes sur des parties inflammables (pose d'écran de protection).	Toutes

		-Extincteur à portée de main vérifié adapté au risque et fourni par l'EE. - Ne pas stocker sur zone d'emballages vides, cartons... -Si inhibition de la Détection Incendie, obligation de permis feu. -Surveillance pendant et après travaux (arrêt chantier au moins deux heures avant la fin de vacation). Dans locaux Orange/Bailleur demander un Permis Feu pour tous travaux par points chauds en intérieur. -Rebouchage des trémies : les passages doivent être rebouchés systématiquement après toute intervention (nouveaux passages de câbles, élargissement de passages de câbles existants, enlèvement de câbles, etc.). Les mousses « classiques » sont prohibées, il ne faut utiliser que ce qui est agréé par les assurances du Groupe Orange tel que plâtre ou flamastic. -L'utilisation d'un décapeur thermique est un point chaud qui n'engage pas obligatoirement un permis de feu mais qui nécessite à minima les mesures de précautions suivantes : ➤ Avant intervention vérifier l'état du matériel, nettoyer la zone de travail. ➤ Eloigner ou couvrir de bâches ignifuges tous les matériaux combustibles ou inflammables. ➤ Surveiller les zones de transferts de chaleur, déposer les objets chauffés sur supports ne craignant pas la chaleur. ➤ Eteindre l'appareil avant de le poser sur un support ne craignant pas la chaleur ➤ Inspecter régulièrement la zone proche du poste de travail, les locaux contigus (pendant et après les travaux)	
--	--	---	--

3. Analyse des risques par phase du chantier

Phase			
Aiguillage, Tirage et raccordement de câbles de transmissions sur réseaux existants en aérien, souterrain, zone urbaine			
EE Intervenantes	Toutes	EE ou tiers à proximité	Toutes
			
Description de la phase	Aiguillage Tirage de câble. Armement sur poteau Raccordement optique des équipements	Equipements employés / Remarque sur le lieu	-Dispositif d'ouvertures de chambre télécom -Moyen d'accès (échelle, échelons, crosses) -EPI et HABILITATIONS en adéquation avec tâches à réaliser -Aiguille -Treuil manuel ou mécanique. -Appareil de soudure fibre optique -Alcool isopropylique -PEMP sur châssis VL
Risque d'interférence	EE Personnels exposés	Mesure de prévention	
EE en charge de la mise en œuvre			
Amiante	Toutes	-Consulter le DTA fourni par ORANGE, s'il n'y a pas eu de prélèvement dans la zone de travaux, réaliser un repérage amiante avant travaux. Dans le cas de présence d'amiante sur le poste de travail ou dans le cas de l'impossibilité de contournement du risque une nouvelle analyse de risque sera réalisée sous un plan de prévention spécifique avec mode opératoire que l'entreprise aura établi. -Les pots MIC de 1ère Génération sont des matériels installés sur le réseau de transmission dans les années 70. L'étanchéité du pupitre était réalisée par une soudure au plomb sur une tresse en amiante. Les pots répéteurs ne comportent pas d'amiante. Il est interdit d'ouvrir ces matériels et d'accéder à la tresse. Si l'ouverture de ce type de matériel est nécessaire, il ne faut pas dessouder le couvercle mais respecter la consigne disponible sous Contrat Ligne -Les armoires de rues métalliques - SR Pouyet ref 78-30 à 78-33 - sont susceptibles de contenir en fond d'armoire, à l'extérieur ou à l'intérieur, des plaques en fibro ciment. Il ne faut en aucun cas intervenir sur ces plaques (perçage, ponçage...) Certaines de ces armoires sont aussi recouvertes de crêpi amianté. Lors des opérations de modification de l'armoire, extension ou remplacement... Dans le cas de présence d'amiante sur le poste de travail ou dans le cas de l'impossibilité de contournement du risque une nouvelle analyse de risque sera réalisée sous un plan de prévention spécifique avec mode opératoire que l'entreprise aura établi. -Les conduits de ventilation des ouvrages souterrains sont susceptibles de contenir de l'amiante. Dans le cas de présence d'amiante sur le poste de travail ou dans le cas de l'impossibilité de contournement du risque une nouvelle analyse de risque sera réalisée sous un plan de prévention spécifique avec mode opératoire que l'entreprise aura établi.	Toutes
Manutention Ouverture des chambres	Toutes	-Utilisation d'outils appropriés au levage des plaques de chambre (marteau à plaque, crochet...). -Pas de personne autre que concernée dans la zone de travail. -Personnel formé gestes et postures -Stockage des tampons à l'intérieur du balisage	Toutes
Présence de gaz ou d'atmosphère viciée dans les chambres	Toutes	-Aérer les chambres et réaliser une mesure à l'aide d'un détecteur multi gaz (contrôlé et en état de fonctionnement) avant de descendre. -Port du détecteur pendant le travail en chambre -Un intervenant doit toujours se situer à l'extérieur de la chambre pour surveiller et porter potentiellement secours	Toutes

Chute dans les chambres télécom	Toutes	-Utilisation d'une échelle dépassant d'1mètre en cas de défectuosité ou d'absence de l'échelle fixe de la chambre -Garder 3 points d'appui lors de la descente -Port du casque avec jugulaire	Toutes
Plomb Intervention en chambre. (Présence d'anciens câbles)	Toutes	-Des poussières de plomb peuvent être présentes dans les chambres souterraines. Ne pas manger, boire, fumer dans ces zones. -Porter des gants pendant toute la durée d'intervention, descente incluse et se laver les mains en fin d'intervention.	Toutes
Chute de hauteur Utilisation d'un fourgon nacelle	Toutes	-Intervention à deux personnes dont l'une guidera et pourra porter assistance -Utilisation d'un harnais avec longes selon la notice du constructeur	Toutes
Contact électrique Proximité des réseaux ENEDIS	Toutes	-Demande de DT/DICT -Bien respecter les distances de sécurité lors de l'évolution des engins ➤ 3m pour les lignes ou installations dont la tension < 50000 V ➤ 5m pour les lignes ou installations dont la tension > 50000 V -Interdiction de mobiliser un appui muni d'une étiquette triangulaire rouge	Toutes
Chute de hauteur Chute appui Orange	Toutes	-Nécessité de contrôler l'appui -Vérification de la stabilité (effectuer des poussées ou tractions) -Détection du poteau creux (tester l'appui au son avec une massette) -Contrôle du non-pourrissement de la base de l'appui avec une pointe carrée	Toutes
Manutention touret déroulage de la fibre	Toutes	-Utilisation du porte touret intégré dans la remorque. -Calage de la remorque. -Limiter le recours à la manutention manuelle. -Le personnel en charge de la manutention devra être formé, habilité aux gestes et postures et les appliquer et devront être en nombre suffisant par rapport à la charge portée et équipés de leurs EPI adaptés	Toutes
Intervention d'un engin Renversement de l'appareil, chute de pierres, écrasement, heurt de personne	Toutes	-Se tenir hors de la zone de circulation des engins et s'assurer qu'aucune personne étrangère au chantier ne pénètre -Définir des règles de circulation et des distances de sécurité pour éviter les interférences entre engins ou engins et personnes -Désigner un chef de manœuvre pour aider les engins et les personnes à évoluer en sécurité -Les engins TP seront à jour de vérifications périodiques	Toutes
Intervention d'un engin Raccordement avec fourgon nacelle	Toutes	-Vérifier la stabilité du sol avant déploiement, mise en place de plaques de répartitions si nécessaire. -Elle sera à jour de ses contrôles périodiques, un rapport du dernier contrôle sera présent dans le véhicule le jour de l'intervention. -L'opérateur sera formé et habilité à son utilisation. -Faire demande d'autorisation auprès des services concernés -Prévoir la mise en place d'un balisage d'approche (information aux usagers sur la situation qu'ils vont rencontrer), et un balisage de position (délimitation de chantier), adaptés aux risques, au niveau des zones de travail	Toutes
Utilisation de produits chimiques dégraissant fibre	Toutes	-Le nettoyant fibre (alcool isopropylique) doit être dans un contenant étiqueté -Avoir les FDS à disposition -Utiliser les EPI et kits environnementaux préconisés -Stocker les produits de manière à éviter tout épanchement et tout accès par le public ou personne étrangère au chantier -Privilégier les produits les moins toxiques	Toutes
Fibre optique	Toutes	-Mise hors lumière des équipements lors des travaux -Bouchonnage des extrémités libre en fin d'intervention. -Se protéger des fragments de fibre	Toutes

3. Analyse des risques par phase du chantier

Phase	Ebranchage à proximité des ouvrages et réseaux télécom ORANGE		
EE Intervenantes	Toutes	EE ou tiers à proximité	Toutes

		
---	---	--

Description de la phase	Ebranchage à proximité des ouvrages et réseaux.	Equipements employés / Remarque sur le lieu	-PEMP VL -outils de coupe -broyeur à végétaux -EPI et HABILITATIONS en adéquation avec tâches à réaliser
-------------------------	---	---	---

Risque d'interférence	EE personnels exposés	Mesure de prévention	EE en charge de la mise en œuvre
Intervention d'un engin fourgon nacelle	Toutes	-Vérifier la stabilité du sol avant déploiement, mise en place de plaques de répartitions si nécessaire. -Elle sera à jour de ses contrôles périodiques, un rapport du dernier contrôle sera présent dans le véhicule le jour de l'intervention. -L'opérateur sera formé et habilité à son utilisation. -Faire demande d'autorisation auprès des services concernés -Prévoir la mise en place d'un balisage d'approche (information aux usagers sur la situation qu'ils vont rencontrer), et un balisage de position (délimitation de chantier), adaptés aux risques, au niveau des zones de travail	Toutes
Chute de hauteur Utilisation d'un fourgon nacelle	Toutes	-Intervention à deux personnes dont l'une guidera et pourra porter assistance -Utilisation d'un harnais avec longues selon la notice du constructeur	Toutes
Contact électrique Proximité des réseaux ENEDIS	Toutes	-Demande de DT/DICT -Bien respecter les distances de sécurité lors de l'évolution des engins ➤ 3m pour les lignes ou installations dont la tension < 50000 V ➤ 5m pour les lignes ou installations dont la tension > 50000 V -Interdiction de mobiliser un appui muni d'une étiquette triangulaire rouge	Toutes
Bruit/poussière	Toutes	-Respect des horaires liés au site, prévenir le propriétaire si travaux bruyants et définir avec lui des horaires adaptés.	Toutes

3. Analyse des risques par phase du chantier

Phase	Remplacement de poteaux et remplacement de chambres		
EE Intervenantes	Toutes	EE ou tiers à proximité	Toutes
			
Description de la phase	Remplacement ou renforcement de poteaux Remplacement de chambre	Equipements employés / Remarque sur le lieu	-Tarière -camion bras de grue -Maçonnerie -Tronçonneuse thermique -PEMP VL -EPI et HABILITATIONS en adéquation avec tâches à réaliser
Risque d'interférence	EE personnels exposés	Mesure de prévention	EE en charge de la mise en œuvre
Amiante enrobés bitumeux susceptibles de contenir de l'amiante	Toutes	-Réaliser un repérage amiante avant travaux par échantillonnage dans la zone d'intervention si pas de rapports ou de prélèvements existants -En cas de présence d'amiante et d'impossibilité de contournement, un plan de prévention spécifique sera réalisé en présence d'une entreprise spécialisée qui nous fournira un mode opératoire approprié.	Toutes
Manutention Ouverture des chambres	Toutes	-Utilisation d'outils appropriés au levage des plaques de chambre (marteau à plaque, crochet...) -Pas de personne autre que concernée dans la zone de travail. -Personnel formé gestes et postures -Stockage des tampons à l'intérieur du balisage	Toutes
Présence de gaz ou d'atmosphère viciée dans les chambres	Toutes	-Aérer les chambres et réaliser une mesure à l'aide d'un détecteur multi gaz (contrôlé et en état de fonctionnement) avant de descendre. -Port du détecteur pendant le travail en chambre -Un intervenant doit toujours se situer à l'extérieur de la chambre pour surveiller et porter potentiellement secours	Toutes
Chute dans les chambres télécom	Toutes	-Utilisation d'une échelle dépassant d'1mètre en cas de défectuosité ou d'absence de l'échelle fixe de la chambre -Garder 3 points d'appui lors de la descente -Port du casque avec jugulaire	Toutes
Plomb Intervention en chambre. (Présence d'anciens câbles)	Toutes	-Des poussières de plomb peuvent être présentes dans les chambres souterraines. Ne pas manger, boire, fumer dans ces zones. -Porter des gants pendant toute la durée d'intervention, descente incluse et se laver les mains en fin d'intervention.	Toutes
Intervention d'un engin Camion avec bras de grue pour la livraison des appuis Orange	Toutes	-Les bras de grue seront à jour de leurs contrôles périodiques, un rapport du dernier contrôle sera présent dans les véhicules le jour de l'intervention. -L'opérateur sera formé et habilité à son utilisation. -Faire demande d'autorisation auprès des services concernés (collectivités, MAIRIES.) Prévoir la mise en place d'un balisage d'approche (information aux usagers sur la situation qu'ils vont rencontrer), et un balisage de position (délimitation de chantier), adaptés aux risques, au niveau des zones de travail	Toutes
Manutention Elingage de charges lourdes	Toutes	-Établir une zone à risque de chute d'objets autour de l'engin et la baliser -Interdire l'accès et l'approche à toute personne étrangère aux travaux -Tenir compte du risque de chute de charge lors de la mise en place de la signalisation et du balisage sur la voirie	Toutes

Intervention d'un engin Renversement de l'appareil, chute de pierres, écrasement, heurt de personne	Toutes	-Se tenir hors de la zone de circulation des engins et s'assurer qu'aucune personne étrangère au chantier ne pénètre -Définir des règles de circulation et des distances de sécurité pour éviter les interférences entre engins ou engins et personnes -Désigner un chef de manœuvre pour aider les engins et les personnes à évoluer en sécurité -Les engins TP seront à jour de vérifications périodiques	Toutes
Manutention manuelle	Toutes	-Limiter le recours à la manutention manuelle. -Le personnel en charge de la manutention devra être formé, habilité aux gestes et postures et les appliquer et devront être en nombre suffisant par rapport à la charge portée et équipés de leurs EPI adaptés	Toutes
Utilisation de produits chimiques béton, mortier	Toutes	-Avoir les FDS à disposition Utiliser les EPI et kits environnementaux préconisés -Stocker les produits de manière à éviter tout épanchement et tout accès par le public ou personne étrangère au chantier -Privilégier les produits les moins toxiques	Toutes
Contact électrique Proximité des réseaux ENEDIS Implantation poteaux	Toutes	-Demande de DT/DICT -Bien respecter les distances de sécurité lors de l'évolution des engins ➤ 3m pour les lignes ou installations dont la tension < 50000 V ➤ 5m pour les lignes ou installations dont la tension > 50000 V -Interdiction de mobiliser un appui muni d'une étiquette triangulaire rouge	Toutes
Chute de hauteur Chute appui Orange	Toutes	-Nécessité de contrôler l'appui -Vérification de la stabilité (effectuer des poussées ou tractions) -Détection du poteau creux (tester l'appui au son avec une massette) -Contrôle du non-pourrissement de la base de l'appui avec une pointe carrée	Toutes
Bruit/poussière	Toutes	-Respect des horaires liés au site, prévenir le propriétaire si travaux bruyants et définir avec lui des horaires adaptés.	Toutes
Autre risques Remplacement des appuis Orange	Toutes	-Les intervenants devront être positionnés à l'opposé des tensions appliqués aux câbles afin de prévenir les risques liés à un relâchement brutal et accidentel de la tension (coup de fouet)	Toutes

3. Analyse des risques par phase du chantier

Phase EE Intervenantes	Réparation GC		
	Toutes	EE ou tiers à proximité	Toutes
			
Description de la phase	Réparation GC	Equipements employés / Remarque sur le lieu	-engins de chantier (mini pelle, compacteur, camion aspirateur, trancheuse, camion pour évacuer et remblayer) -EPI et HABILITATIONS en adéquation avec tâches à réaliser
Risque d'interférence	EE personnels exposés	Mesure de prévention	EE en charge de la mise en œuvre
Intervention d'un engin Renversement de l'appareil, chute de pierres, écrasement, heurt de personne	Toutes	-Se tenir hors de la zone de circulation des engins et s'assurer qu'aucune personne étrangère au chantier ne pénètre -Définir des règles de circulation et des distances de sécurité pour éviter les interférences entre engins ou engins et personnes -Désigner un chef de manœuvre pour aider les engins et les personnes à évoluer en sécurité -Les engins TP seront à jour de vérifications périodiques	Toutes
Amiante enrobés bitumeux susceptibles de contenir de l'amiante	Toutes	-Réaliser un repérage amiante avant travaux par échantillonnage dans la zone d'intervention si pas de rapports ou de prélèvements existants -En cas de présence d'amiante et d'impossibilité de contournement, un plan de prévention spécifique sera réalisé en présence d'une entreprise spécialisée qui nous fournira un mode opératoire approprié.	Toutes
Chute de hauteur Ouverture de tranchée	Toutes	-Tranchées de faible profondeur -Sécuriser et baliser la zone si la tranchée n'est pas refermée au fur et à mesure de l'avancement	Toutes
Chute de hauteur Ensevelissement	Toutes	-Toute tranchée de + 1,30m sera talutée ou blindée. Les tranchées de profondeur inférieure devront faire l'objet d'une analyse en fonction de l'environnement et de tout paramètre pouvant influencer sa stabilité -Ne rien stocker à proximité de la tranchée	Toutes
Manutention manuelle.	Toutes	-Limiter le recours à la manutention manuelle. -Le personnel en charge de la manutention devra être formé, habilité aux gestes et postures et les appliquer et devront être en nombre suffisant par rapport à la charge portée et équipés de leurs EPI adaptés	Toutes
Contact électrique Proximité des réseaux ENEDIS	Toutes	-Demande de DT/DICT -Bien respecter les distances de sécurité lors de l'évolution des engins ➢ 3m pour les lignes ou installations dont la tension < 50000 V ➢ 5m pour les lignes ou installations dont la tension > 50000 V	Toutes
Bruit/poussière	Toutes	-Respect des horaires liés au site, prévenir le propriétaire si travaux bruyants et définir avec lui des horaires adaptés.	Toutes

3. Analyse des risques par phase du chantier

Phase	Création de GC		
EE Intervenantes	Toutes	EE ou tiers à proximité	Toutes
			
Description de la phase	-En zone non urbaine création GC sur une distance inférieure à 300 mètres, hors route à fort trafic type départementale/nationale -En zone urbaine pas de création de GC sauf adduction entre deux chambres ou deux appuis sur une distance inférieure à 20 m	Equipements employés / Remarque sur le lieu	-engins de chantier (mini pelle, compacteur, camion aspirateur, trancheuse, camion pour évacuer et remblayer) -EPI et HABILITATIONS en adéquation avec tâches à réaliser -pour la création de GC en zone non urbaine, un mode opératoire déclinant la mise en place du balisage devra être transmis à Orange
Risque d'interférence	EE personnels exposés	Mesure de prévention	EE en charge de la mise en œuvre
Intervention d'un engin Renversement de l'appareil, chute de pierres, écrasement, heurt de personne	Toutes	-Se tenir hors de la zone de circulation des engins et s'assurer qu'aucune personne étrangère au chantier ne pénètre -Définir des règles de circulation et des distances de sécurité pour éviter les interférences entre engins ou engins et personnes -Désigner un chef de manœuvre pour aider les engins et les personnes à évoluer en sécurité -Les engins TP seront à jour de vérifications périodiques	Toutes
Amiante enrobés bitumeux susceptibles de contenir de l'amiante	Toutes	-Réaliser un repérage amiante avant travaux par échantillonnage dans la zone d'intervention si pas de rapports ou de prélèvements existants -En cas de présence d'amiante et d'impossibilité de contournement, un plan de prévention spécifique sera réalisé en présence d'une entreprise spécialisée qui nous fournira un mode opératoire approprié.	Toutes
Chute de hauteur Ouverture de tranchée	Toutes	-Tranchées de faible profondeur - Sécuriser et baliser la zone si la tranchée n'est pas refermée au fur et à mesure de l'avancement	Toutes
Chute de hauteur Ensevelissement	Toutes	-Toute tranchée de + 1,30m sera talutée ou blindée. Les tranchées de profondeur inférieure devront faire l'objet d'une analyse en fonction de l'environnement et de tout paramètre pouvant influencer sa stabilité -Ne rien stocker à proximité de la tranchée	Toutes
Manutention manuelle.	Toutes	-Limiter le recours à la manutention manuelle. -Le personnel en charge de la manutention devra être formé, habilité aux gestes et postures et les appliquer et devront être en nombre suffisant par rapport à la charge portée et équipés de leurs EPI adaptés	Toutes
Contact électrique Proximité des réseaux ENEDIS	Toutes	-Demande de DT/DICT -Bien respecter les distances de sécurité lors de l'évolution des engins ➤ 3m pour les lignes ou installations dont la tension < 50000 V ➤ 5m pour les lignes ou installations dont la tension > 50000 V	Toutes
Bruit/poussière	Toutes	-Respect des horaires liés au site, prévenir le propriétaire si travaux bruyants et définir avec lui des horaires adaptés.	Toutes

3. Analyse des risques par phase du chantier

Phase	Fin des travaux, remise en parfait état, tout dommage sera pris en charge par l'entreprise extérieure. Evacuation des déchets		
EE Intervenantes	Toutes	EE ou tiers à proximité	Toutes

		
---	---	---

Description de la phase	-Enlèvements déchets, matériaux -Nettoyage du site -Enlever balisages / affichages	Equipements employés / Remarque sur le lieu	-EPI et HABILITATIONS en adéquation avec tâches à réaliser -Camion, véhicule
-------------------------	--	---	---

Risque d'interférence	EE personnels exposés	Mesure de prévention	EE en charge de la mise en œuvre
Gestion des déchets		Éliminer ou faire éliminer les déchets, matériaux selon une filière adaptée	
Retrait Balisage / Affichage Travaux	.	À la clôture du chantier, l'intervenant s'assurera de l'absence de dangers résiduels, de la remise en état de la zone.	
Manutention chute d'objet Heurt Renversement		-Ne pas encombrer la zone de cheminement et de la zone de travail -Privilégier la manutention mécanique à la manutention manuelle -Gants, casque, chaussure de sécurité, EPI, tenue réglementaire. -Limiter l'ouverture des portes sécurisées (supervisées) au strict temps nécessaire au retrait du matériel. -Après passage, les portes et accès doivent être fermées. -Repérer le cheminement au préalable, les dénivelés, escaliers et toute autre contrainte particulière	

 Coactivité	Coactivité non prévue au Plan de prévention : prévenir le donneur d'ordre ORANGE. En cas de visite d'un auditeur ou entreprise venant réaliser une prestation intellectuelle : faire une minute sécurité de présentation du plan de prévention et des risques en cours avant la réalisation d'audit ou de la prestation intellectuelle.	
 Risque électrique	Si présence d'un réenclencheur sur disjoncteur général : le désactiver avant intervention lors de la mise hors tension du réseau électrique. Sur site habité : toute consignation / déconsignation doit être enregistrée dans le registre visiteur. Toute consignation ou opération d'ordre électrique nécessite une VAT. Habilitation H0B0 minimum pour entrer dans un site Orange, ou être accompagné par une personne habilitée. Vérifier l'état des batteries avant et après intervention.	
 Travaux en hauteur	Vérifier l'état du système antichute et du contrôle périodique avant la première ascension (Sys. assurage souple type Cabloc : 1ere ascension à la double croche). Présence obligatoire de 2 personnes habilitées et équipées pour toute intervention avec harnais. Garantir la continuité de la protection anti-chute lors du passage des trappes. Refermer trappes des paliers. Utilisation transfert Söll par une seule personne.	
 PIRL échaffaudages	Utilisation d'escabeau et travaux sur échelle interdit. Dérogation possible en cas de poste de travail exigüé.	
 Manutention	Utilisation des équipements ORANGE uniquement en cas d'autorisation explicite et contrôle périodique valide de l'équipement.	
 Risque amiante avéré	Consigne générale : tous les salariés des EE doivent être sensibilisés au risque amiante sur les ouvrages ORANGE. L'EE doit fournir un modop SS4/SS3. Vérification du RAT avant ouverture faux plafond. « Attestation amiante » obligatoire suite analyse RAT à signer par toutes les entreprises altérant des matériaux.	
 Txv. en suspension	Sur dérogation uniquement, justifiée avec transmission d'un mode opératoire détaillé et spécifique à l'opération à ORANGE.	
 Chute de plain pied	Accès aux chambres télécom : ouverture totale des tampons, utiliser les dispositifs d'accès. Toujours avoir 3 points d'appuis, ne pas sauter dans les chambres. Période de gel : vigilance à la zone de rejet des eaux pompées des chambres. A l'ouverture du chantier : effectuer un repérage des zones de travail. Toute zone de stockage doit être balisée et laisser libre une voie de circulation.	
 PEMP / Grue	Présence d'une personne au sol en charge du guidage, de l'intégrité du balisage et formée aux manœuvres d'urgence. Intervention interdite si vent > à 45 km/h, orage ou grêle. Prévenir le DSSO 48h avant utilisation de l'engin sur un site habité ORANGE. Interdiction de sortir du panier de la PEMP en élévation, assurage obligatoire dans le panier de la PEMP (si ancrage présent).	
 Travailleur isolé	L'EE doit communiquer préalablement son protocole travailleur isolé à ORANGE et est responsable des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité de son personnel.	
 Chute d'objet, Levage	Refermer et sécuriser les capots de chemin de câble pour éviter toute prise au vent. Arrimage des outils pour tout travaux en hauteur.	
 Réseaux & GC	Minute sécurité obligatoire pour vérification DICT, PV et marquage des réseaux y compris pour du remplacement de poteau. Distances Minimales d'Approches : 3m de la BT, 5m de la HT en aérien. Poteau étiquette rouge : risque proximité ligne électrique fils nus : intervention interdite sans protection ou consignation par exploitant. Vigilance lors de remplacement poteau métal.	
 Point chaud	Extincteurs adaptés aux risques, fournis par l'EE et à proximité immédiate du point chaud. Pas de point chaud ou d'ouverture des faux planchers / plafonds dans les salles sous extinction automatique ou les faire déconnecter lors de l'intervention.	
 Onde EM	Toute approche en face avant ou latérale d'une antenne dans la limite Grand Public nécessite un arrêt des émissions. Détecteur de champs obligatoire. Antennes : Demander coupure au donneur d'ordre. Avant txv appeler N°AZUR 0 810 358 300 avec n° consignation	FH : TP à demander, respect procédure V360 et procédure coupure FH
 Bruit / poussière	Respect des horaires liés au site, prévenir le DSSO / propriétaire si travaux bruyants et définir avec lui des horaires adaptés. Inhiber la Détection Incendie / Extinction Automatique au préalable.	
 Présence Gaz	Ventiler les espaces, locaux, chambre, pylône monotube, infra-répartiteur. Contrôle d'atmosphère préalable et port détecteur multigaz. Salle sous système d'extinction automatique à gaz neutre : informer de sa présence au responsable de site, identifier les issues de secours.	
 Plomb / Radon	Diagnostic plomb obligatoire pour les percements dans des mur sur ouvrages d'avant 1949. Salles infra et zones attenantes et circulations : gants obligatoires, lavages chaussures ou surchaussure. Interdiction de manger & boire dans ces zones. Bâche au sol si stockage de matériel. Radon : intervention en sous-sols et RDC : aération de la zone de travail	

4. Récapitulatif des risques & consignes ORANGE

 Laser	Prévoir coupure de l'onde incidente avant intervention sur une fibre active, notamment lors des interventions sur les baies radios et modules déportés. - Ne pas porter aux yeux les extrémités d'une fibre à nue - Les extrémités d'une fibre alimentée doivent être protégées - Remise en lumière avec lunettes adaptées - Se laver les mains au savon si piqure de fibres.
 Consignes bailleur	Attention, de nombreux chantiers ORANGE sont situés sur des sites ayant des consignes du bailleur (entreprise d'accueil) ou de la TOWERCO propriétaire des infrastructures. Ces consignes doivent être présentes sur site lors du chantier. Elles sont disponibles sur METRO ou auprès de votre Responsable de Chantier ORANGE.
 Animaux, nuisibles	Vigilance à la présence de nid d'insectes type frelon. Sur les structures hautes, heurter plusieurs fois la structure pour vérifier un éventuel envol d'insectes. Faire fuir d'éventuels serpents en heurtant les baies. Vigilance à la présence d'oiseaux en périodes de nidification (Goélands...)
 Météo	Consulter les prévisions météo avant intervention. Interrompre l'intervention en cas de météo défavorable ou d'orage.
 Circulation véhicules	Respecter les stationnements prévus et les arrêts de voirie et de circulation. Anticiper les manœuvres d'approche des engins et des portes engin en amont du chantier. Respecter les consignes du bailleur ou de l'exploitant du site. Port d'EPI Haute visibilité obligatoire sur la voie public ou établissement avec circulation privée.
 Qualité de service	Pour tous travaux pouvant générer des alarmes, l'EE doit contacter la supervision (numéros en page de garde) avant travaux ou se déclarer dans l'application VISIR. Respect de la procédure SWAN
Autres Risques Chimique / Bio ...	Pas de stockage de produit dangereux sur site. Aucun transvasement de produit dans un contenant non étiqueté. Interdiction de fumer ou vapoter sur l'ensemble des sites Orange. Port de masque FFP3 à proximité des tours aéroréfrigérante (risque légionelle) 

Remarques	Chaque chef d'entreprise est responsable de la communication des dates d'ICP et du présent Plan de Prévention à son propre CSE dans les conditions prévues par les Articles R4514-1 à R4514-10
	Toute demande d'accès à un poste de travail par la médecine du travail de l'EU ou des EE est à formuler auprès du donneur d'ordre DOR NE & de l'équipe SPM concernée.
	Chaque chef d'entreprise et l'encadrement de chantier doit notamment présenter le plan de prévention aux intervenants, préciser les zones dangereuses, les dangers spécifiques et les mesures de prévention associées. (R. 4512-15 & 16 du CT)

5. Maitrise Risque environnemental & déchets

Pour en Savoir plus en matière de Qualité, Sécurité et Environnement :



Sur cette opération, sera généré :

Type de déchets

Qté estimée

Consignes

EE en charge



Déchets Non Dangereux (Uniquement déchets propriété ORANGE, hors emballage, conditionnement, EPI...)



DEEE (Equipement & cartes électroniques)



Déchets Industriels Dangereux (Y compris les DND ou inertes souillés)



Déchets Amianté (EPI souillé inclus)



Déchet avec HAP



Bois traité (Poteaux, débris de poteaux)

Traçabilité dans le **Registre des Déchets**, communiqué à Orange chaque semestre
Attestation de transport si > 500kg

Etablir un **Bon d'Enlèvement** et recours à une filière collective

Etablir un **BSD CERFA 12571**
A intégrer dans **Trackdéchets**
Attestation de transport si > 100kg

Etablir un **BSDA CERFA 11861*03** à intégrer dans **Trackdéchets**

Traitement des bitumes et grave contaminé aux HAP en filière dédiée

Filière Unité d'Intervention pour les poteaux télécom. Autres : filière dédiée

https://msurvey.orange.com/Livret_QSE

Activité nécessitant un suivi individuel renforcé

EE concernée

☐	Amiante	
☐	Plomb	
☐	Agents CMR	
☐	Montage / démontage échafaudages	
☐	Agents biologiques groupes 3 et 4	
☐	Postes soumis à un examen d'aptitude spécifique	

Matériel mis à disposition par l'EU

☒	Ne pas consommer l'eau courante sur les sites inhabités	
☐	PIRL (sous réserve de vérification du macaron de contrôle VGP, sous validation Chargé d'Ingénierie ORANGE)	
☐	Palan / treuil / potence mobile (sous réserve de vérification du macaron de contrôle VGP, sous validation Chargé d'Ingénierie ORANGE)	
☐		
☐		
☐		

Remarques

Toute activité non décrite ou analysée dans ce document nécessite mise à jour du Plan de Prévention ou l'établissement d'un Plan de Prévention Spécifique.

Coupure antenne ?

Technologie / position

Opérateur

7.

par

8. Organisation générique des secours & consignes types

Avant l'intervention

Contacts



Communiquer et expliciter le PP aux intervenants
(R4512-15 du Code du Travail)



Disposer d'un moyen de communication
(S'assurer de la couverture mobile en cas de coupure d'antenne)



Disposer d'une trousse de secours sur le chantier
(Contenu approprié aux travaux défini par l'EE et contrôlé périodiquement)



Disposer d'un extincteur
(Approprié aux travaux, à portée de main et dument contrôlé)



Bonne pratique : avoir un Sauveteur Secouriste du Travail dans chaque équipe



Prendre connaissance du plan d'évacuation et des consignes spécifiques du site

Centre d'appel Secours

112

(Tenter même en cas d'absence de réseau chez votre opérateur)

Pompier

18

SAMU

15

Urgence EDF

09 726 750 + n° département

Urgence GDF

0 800 47 33 33

En cas d'évènement

Protéger

- S'assurer de sa propre sécurité
- Protéger la zone de l'accident pour éviter un suraccident

Examiner l'état des victimes et la situation

Alerter ou faire donner l'alerte

1. Donner la localisation du chantier
2. Préciser la nature de l'accident
3. Signaler le nombre des victimes et leur état
4. Décrire les interventions de premier secours réalisées
5. Fixer un point de rendez-vous
6. Faites répéter le message et ne raccrocher jamais le premier

Secourir

- Suivre les consignes des secours au téléphone
- Prévenir le Sauveteur Secouriste du Travail le plus proche

Après l'évènement

Informar ORANGE de l'évènement sous 24h

- Service Sécurité ORANGE & son Chef de projet ORANGE (contact en première page)
- L'information est à faire même en cas d'informations incomplètes